

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Le Havre, le 24 janvier 2020

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité emploi et formation maritimes

**Fiche relative aux conditions pour la délivrance du brevet de capitaine 200 pêche,
dans le cadre des dispositions transitoires**

Base réglementaire : arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 pêche

Conditions communes à tous les titres :

- aptitude physique

- détention de certificats complémentaires : ils sont au nombre de 3 :

1- EM1 en cours de validité

2- CRO en cours de validité

3- CFBS ou formation dite « formation mécénat total » ou formation sécurité à la petite pêche (en cas d'attestation de cette dernière formation, la restriction suivante est apposée : « valable uniquement sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de moins de 12 mètres »).

NB : le CFBS est réputé acquis pour les marins ayant navigué avant le 13 août 1999. Ils doivent toutefois en faire une demande de délivrance s'il n'apparaît pas sur leur fiche marin.

- navigation : un temps de navigation est toujours requis mais différent selon le titre détenu. Cf conditions précisées dans le tableau ci-dessous. Il doit avoir été effectué dans les 5 années précédant la demande, avec une condition supplémentaire pour le dernier cas listé dans le tableau.

Conditions selon le titre actuellement détenu : cf. tableau ci-dessous.

Titre à transformer avant le 01/09/2020	Conditions de transformation	Type de C200 pêche obtenu
Certificat de capacité 1991 sans titre machine	12 mois de navigation dans les fonctions de patron	C200 pêche sans compétence machine
Certificat de capacité 1991	12 mois de navigation dans les fonctions de patron et brevet de mécanicien 250 kW ou équivalent	C200 pêche
Certificat de capacité 1991 avec titre machine	12 mois de navigation dans les fonctions de patron ou patron/mécanicien <i>NB : les PCM doivent être transformés en brevet de 250 kw</i>	C200 pêche
Certificat de capacité 2005	12 mois de navigation dans les fonctions de patron ou patron/mécanicien	C200 pêche
Titre permettant d'exercer la fonction de capitaine sur navire < 10 tjb et armé à la petite pêche : - BEPM conduite et exploitation des navires de pêche - CAPM marin du commerce - CAPM délivré avant 1992 - Certificat d'apprentissage maritime - CAPM marin-pêcheur option pont avec titre machine ----- CAPM marin-pêcheur option pont sans titre machine	capitaine sur navire en petite pêche durant 6 mois ----- capitaine sur navire en petite pêche durant 12 mois + attestation formation « navires à passagers »	C200 pêche restreint aux navires armés à la petite pêche ----- C200 pêche ----- selon les conditions réunies, un des deux C200 pêche ci-dessus mais sans compétence machine
Pas de titre mais fonction de capitaine sur navire < 10 tjb et armé à la petite pêche	brevet de mécanicien 250 kW ou équivalent + capitaine sur navire en petite pêche durant 12 mois avant le 01/09/2015	C200 pêche restreint aux navires armés à la petite pêche et inférieur à 10 tjb

NB : pour les titres ou situations non listés dans le tableau ci-dessus, se renseigner auprès de la DIRM MEMN, par mél de préférence (ufpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr).

